Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 58 [i.e. 59-61] (1988-1990)

Heft: 10: Rapports statutaires : comptes et budgets

Rubrik: Rapport d'activités 1988-1989

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RAPPORT D'ACTIVITÉS 1988-1989

I. Direction

Dès 1988, la direction de l'ADIJ a entrepris une réflexion sur le devenir de l'association, en tentant d'opérer un tri entre les activités traditionnelles de l'ADIJ, les perspectives offertes et les moyens humains et financiers à sa disposition. Cette réflexion s'est provisoirement conclue sur la constatation que l'ADIJ devait impérativement resserrer le champ de ses activités en déterminant mieux ses priorités. Les difficultés intervenues dans la gestion courante de l'association, que le secrétariat n'a pas toujours pu assumer, illustrent à l'évidence l'urgence de ce réexamen. Ainsi, l'assemblée générale annuelle 1989 n'a pas pu être régulièrement convoquée, en l'absence des documents nécessaires à son bon déroulement, notamment les comptes de l'année écoulée. Le rythme de parution du Bulletin a lui aussi connu des aléas et n'a pas pu être tenu.

La direction a tiré de cette situation des conclusions qu'elle formulera à l'attention de l'assemblée générale de 1990. Pour l'essentiel, il est prévu de :

– redéfinir le rôle du secrétaire général, en le libérant au maximum des tâches liées à l'administration courante de l'association, en confiant ces dernières à un secrétariat administratif renforcé par l'engagement d'une personne à temps partiel, qui – à terme – remplacera les deux apprentis de commerce que l'ADIJ forme depuis plusieurs années. Il devrait être ainsi possible au secrétaire général de concentrer son temps d'occupation sur l'animation de l'association et les grands dossiers qu'elle aura choisi de faire avancer ;

– de restreindre les activités de l'ADIJ à des priorités soigneusement définies, au lieu de vouloir couvrir l'ensemble des activités héritées de l'époque antérieure à 1979, au moment où les moyens financiers de l'ADIJ équivalaient au quintuple de ses ressources actuelles ;

– de conduire une réflexion sur l'avenir de la banque des données économiques et sociales que l'ADIJ a créée depuis dix ans et dont l'entretien obère lourdement son budget sans que l'association puisse escompter de cette activité des ressources correspondantes ;

– de revoir la conception du Bulletin de l'association, qui date de dix ans, avec une attention particulière pour la charge que cette publication représente pour le secrétariat et les finances de l'association. A cet effet, un groupe de travail a déjà examiné l'opportunité de faire du Bulletin de l'ADIJ une revue économique régionale paraissant tous les deux mois et tentant de couvrir l'actualité. La formule du Bulletin – dossier, qui prévaut actuellement, serait réservée à quatre numéros par an, en fonction de l'actualité ou de certaines activités de l'ADIJ. Un élargissement de l'équipe rédactionnelle devrait décharger le secrétaire général du souci exclusif de cette publication. La délégation de la gestion des pages publicitaires pourrait enfin être envisagée.

II. Travaux des commissions

Commission économique

La commission économique a centré ses activités sur quatre axes :

– la poursuite de la mise au point d'un indice conjoncturel régional, en collaboration avec l'Institut d'études conjoncturelles du Poly de Zurich (le KOF). L'ADIJ a contacté les entreprises susceptibles de participer à l'enquête, le KOF se chargeant des travaux économétriques et mathéma-

tiques liés à cet indice, de manière à ce que les résultats jurassiens soient comparables avec ceux des autres régions et l'indice suisse. Rappelons que l'ADIJ travaille sur deux projets d'indice, l'un se limitant au territoire du nouveau canton, l'autre englobant les six districts du Jura francophone ;

– la réflexion sur une refonte des cours de formation organisés par la commission. Le cours destiné aux cadres devrait être regroupé sur trois ou quatre journées entières, pendant la saison d'hiver, plutôt qu'organisé en fin de journée. S'agissant du cours « grand public », l'idée est de consacrer quatre fins de journée au maximum à un thème économique d'actualité, le tout se clôturant par l'exposé d'un invité « de prestige » ;

– la commission, après avoir examiné l'opportunité de lancer une enquête sur l'information économique régionale, a mis ce projet en veilleuse pour se concentrer sur l'étude en cours d'un réseau télématique jurassien, dont l'ADIJ est l'un des porteurs ;

– enfin, la commission a mis au point, avec M. Jean-Paul Bovée, le contenu du deuxième volume de base de l'Annuaire des statistiques jurassiennes, qui paraîtra en 1990, avec de nombreuses données économiques rétrospectives.

Commission des transports

Comme à son habitude, la commission des transports s'est penchée avec attention sur le projet d'horaire CFF/CJ pour les années 1989 et 1990.
Elle a également examiné le problème du prolongement de la ligne CJ de Glovelier à Delémont, en organisant une soirée d'étude à ce propos. Dans la mesure où un scrutin populaire devra intervenir à ce sujet, la commission fera paraître un Bulletin ouvert – comme de coutume – à tous les avis, mais résolument favorable à la prolongation proposée.
Enfin, la commission a consacré plusieurs séances à l'examen des enjeux posés par les liaisons transalpines. L'essentiel de ces réflexions a fait l'objet d'un Bulletin.

Commission sociale

Depuis plusieurs années, la commission sociale centre ses activités autour du colloque qu'elle organise sur un thème d'actualité. En 1988, le sujet retenu était celui de l'adoption, par des couples suisses, d'enfants issus de pays du tiers monde. En 1989, c'est l'accompagnement social des malades atteints du Sida qui a été évoqué. Les textes des interventions prononcées on fait l'objet d'une parution dans le Bulletin.

Commission pour la protection de la nature et du patrimoine

En 1988 et 1989, la commission a mis le point final à des activités qui lui tenaient à cœur depuis plusieurs années :
– en collaboration avec la classe préprofessionnelle de Moutier, la dernière étape de la réfection des citernes du Raimeux a été achevée. Ces témoins d'un savoir-faire ancestral sont désormais dans un état impeccable ;
– par ailleurs, la commission a pu voir avec satisfaction la Fondation pour le Martinet de Corcelles prendre le relai et assumer avec dynamisme la restauration de la vieille forge que l'ADIJ avait acquise voici plusieurs années pour préserver l'instrument. L'ADIJ assume le secrétariat de cette fondation, qui associe tous les milieux régionaux intéressés à la sauvegarde de ce témoin de notre passé pré-industriel. Les travaux de rénovation de la forge et du bâtiment du Martinet devraient s'achever dans le courant de l'année 1990.
– enfin, la commission a mis en chantier

une importante recherche sur le vieux Choindez, en souhaitant faire revivre, grâce au témoignage des anciens, l'existence de ce village pendant les premières années du siècle, au rythme des activités de Von Roll.

Commission pour la formation professionnelle

La commission a voué ses efforts à l'organisation du traditionnel concours de création pour les apprentis, dont l'édition 1988 a été mise sur pied en collaboration avec les architectes jurassiens, pour les apprentis dessinateurs en bâtiment. Les travaux, exposés pendant la Quinzaine culturelle de Moutier, ont été dignes d'intérêt.
Avec la collaboration de deux enseignants dans les écoles professionnelles, la commission s'est en outre attelée à une importante enquête sur les aspirations des apprentis jurassiens. A l'aide d'un questionnaire fouillé, il a été possible de dresser une image de la jeunesse en apprentissage. Une version résumée de ce travail fera l'objet d'une publication dans le Bulletin.

Commission informatique

La commission informatique a mis sur pied, en 1988 un concours de logiciels, qui a connu un intéressant retentissement. La deuxième édition, à fin 1989, a été marquée par une participation moins élevée, ce qui conduit la commission à rechercher une collaboration avec les professionels jurassiens de l'informatique regroupés à l'occasion du salon BIMO.
Par ailleurs, la commission a mené, en collaboration avec 12 petites communes du canton du Jura, une importante étude relative à l'informatisation de leur administration. Après un appel d'offres, un choix et une période d'essai, un logiciel a pu être recommandé aux communes, qui s'en sont déclarées satisfaites.
En considérant que, de plus en plus, les logiciels (et non le matériel) préoccupent les usagers de l'informatique professionnelle, la commission a suscité la création d'un club d'utilisateurs des logiciels Framework et Dbase. Après deux ans, ce club vient de prendre son autonomie et vole désormais de ses propres ailes, sous le sigle de Logiclub Jura.
Les journées d'études organisées par la commission ont connu des succès divers : la publication assistée par ordinateur (PAO), les télécommunications ont retenu l'attention d'un public attentif. Par contre une journée prévue sur le thème de la gestion de projet assistée par ordinateur a dû être annulée, faute de participants en nombre suffisant.
Enfin, la commission s'est associée au projet de réseau télématique jurassien, qui fait l'objet d'une étude de faisabilité en 1990.

III. Secrétariat

Après le départ de MM. Rebetez et Walzer, qui ont terminé avec succès leur apprentissage de commerce, ce sont Mlles Sandrine Brosson et Nathalie Mangin qui ont appuyé le soussigné, occupé à 70 %, puis à 90 % dès le 1er juillet 1988.
Ces deux années ont été marquées par un important développement du volume de travail du secrétariat, qui n'a pas pu être toujours assumé pleinement, ce qui a conduit à certains dysfonctionnements dans l'association, dont il a été fait état ci-dessus au chapitre de la direction.

P.-A. G.